



**PRÉFÈTE  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service Urbanisme Risques**

**Unité Atelier Planification**

Référence : AvisCCMPPhilips73

Vos réf. :

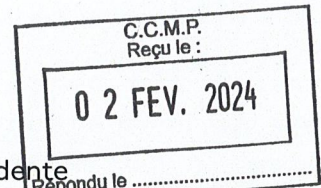
Affaire suivie par : Eric VILLEDIEU  
ddt-sur-plan@ain.gouv.fr  
tél. 04 74 45 63 20

**Objet : Avis sur le projet de mise en compatibilité du  
PLU de Miribel sur le site "Philips" phase 2**

Le directeur,

à

Madame la présidente  
Communauté de Communes de Miribel et  
du Plateau  
1820 Grande Rue  
BP 114  
01700 Miribel Cedex



Bourg en Bresse, le **31 JAN. 2024**

Vous m'avez transmis votre dossier de déclaration de projet relatif à la création d'un pôle d'équipements collectifs et tertiaires sur l'ancien site Philips situé à Miribel. Ce dossier vaut mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Miribel.

En mars 2023, une première déclaration de projet sur laquelle je me suis prononcé, a acté le transfert des locaux du siège de la communauté de communes de Miribel et du Plateau sur ce site Philips. Ce nouveau dossier concerne la seconde phase de la requalification de cette friche industrielle.

Ce dossier n'appelle pas d'observation de ma part.

Je vous invite à joindre cet avis à l'enquête publique en complément des différentes composantes du dossier et du procès verbal de réunion d'examen conjoint qui se tiendra le 15 février prochain.

À l'issue de l'enquête publique, je vous invite à déclarer l'intérêt général du projet et à transmettre le dossier de déclaration de projet à la commune de Miribel pour approbation. J'attire votre attention sur la nécessité d'annexer au PLU, les différentes pièces opposables modifiées (plan et règlement) qui se substitueront à celles en vigueur.

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

Le Directeur Départemental des Territoires de l'Ain

V. PATRIARCA :

PJ :  
Copie à : Préfecture/DCAT/BAUIC

